

Créteil, le 30 janvier 2023

Déclaration liminaire de la formation spécialisée du comité social d'administration de Créteil (CSA – FS-A)

Monsieur le recteur, mesdames, messieurs les membres du CSA de Créteil,

Les résultats aux dernières élections professionnelles permettent à SUD éducation d'être représenté à la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de l'académie de Créteil. La formation spécialisée se réunit donc pour la 1ère fois, en lieu et place du CHSCTA, l'instance dédiée à la santé et la sécurité au travail supprimée par l'État. Ainsi donc, l'État a fait le choix d'amputer les organismes de représentation des personnels des moyens consacrés à l'étude du travail, tel qu'il se vit au quotidien, dans l'éducation nationale comme ailleurs.

Nous avons à SUD éducation, tout au long de notre mandat dénoncé les entraves faites au fonctionnement du CHSCT départemental de Seine Saint Denis.

Nous avons alerté sur l'usage fait par l'administration des signalements au registre de santé et de sécurité au travail, outil premier de défense des droits des personnels, pour réprimer les personnels.

Nous avons déploré que le cadre des visites ne permette pas aux organisations syndicales d'émettre des préconisations au plus près du travail réel des personnels.

Nous avons dénoncé les empêchements de l'administration à nous faire accéder aux locaux, alors que l'alerte CHSCT pour danger grave et imminent imposait que nous participions à l'enquête.

Nous continuerons à alerter, car c'est notre rôle en tant que *« chargés d'examiner (...) la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail (...) »*¹

Examiner, c'est à dire rendre visibles les effets du travail sur les corps et les vies des personnels. Rendre visibles, ce que les chiffres ne disent pas : Monsieur le Recteur, vous avez déclaré le 5 janvier lors du CSA d'installation qu'il n'y avait pas d'augmentations de démissions chez les personnels. Nous devrions conclure de la stabilité du chiffre des démissions que le « mal-être enseignant » n'existe pas. Que les personnels sont bien dans leur travail.

¹ article 19 du règlement intérieur provisoire, dont le vote est mis à l'ordre du jour

Certains chiffres pourtant, ne mentent pas : 84 946 personnels dans l'éducation nationale dans l'académie de Créteil, 3 médecin-es du travail, 1 infirmière, 0 psychologue du travail. 3 médecin-es dite « de prévention », « chargé de prévenir toute altération de la santé des agent-es du fait de leur travail »²

Trois personnes donc, pour 29 230 professeur-es des écoles, 30 890 enseignant-es du 2nd degré, 1 140 CPE, 7 027 AESH, 5 047 AED, 3 254 personnels administratifs-ves.

Certains chiffres sont cruels.

Et à ces 84 946 personnels, on dirait aujourd'hui que 43 années de leur vie sera consacrée au travail. Un travail qui les épanouit, les révèle, leur apporte reconnaissance sociale ; qui les nourrit, nourrit leurs enfants ; qui abîme leurs corps, intoxique leurs poumons, occupe leurs conversations, les poursuit dans leur sommeil. Un travail qui, pendant 43 ans, et jusqu'à 64 ans continuerait de remplir les vies.

Cela, les personnels de l'éducation nationale le refusent, l'ont fait savoir le 19 janvier et le répéteront demain : la mort au travail, la retraite à l'hôpital : on n'en veut pas.

Sud éducation continuera à se battre :

- pour rendre visible les effets du travail sur les corps et les vies des personnels

- pour que la nouvelle Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration se dote des moyens à la hauteur de ce que « défendre la santé et la sécurité au travail des personnels de l'éducation nationale de l'académie » veut dire.

Sud éducation Créteil

² Circulaire n° 2022-132 du 09/11/2022 relative aux dispositifs réglementaires, instances et interlocuteurs en matière de santé et sécurité au travail, www.ac-creteil.fr